

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales productives de revenus Dynamique	5 juillet 2016	Ontario
Fonds mondial de rendement stratégique Dynamique		
Fonds d'actions américaines productives de revenus Dynamique		
Fonds américain de rendement stratégique Dynamique		
NYX Gaming Group Limited	5 juillet 2016	Ontario
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	5 juillet 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Nationale du Canada	4 juillet 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme	4 juillet 2016	Québec
Fonds FÉRIQUE Obligations		- Ontario
Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié		
Fonds FÉRIQUE Équilibré Pondéré		
Fonds FÉRIQUE Équilibré		
Fonds FÉRIQUE Équilibré Croissance		
Fonds FÉRIQUE Dividendes		
Fonds FÉRIQUE Actions		
Fonds FÉRIQUE Américain		
Fonds FÉRIQUE Europe		
Fonds FÉRIQUE Asie		
Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes (parts de série A)		
Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (actions de catégorie A, série 1 et série 2)	5 juillet 2016	Québec
Nemaska Lithium Inc.	4 juillet 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque canadienne de l'Ouest	29 juin 2016	Alberta
Catégorie revenu SCM et infrastructure Front Street	29 juin 2016	Ontario
Catégorie croissance et revenu de ressources Front Street		
Catégorie revenu mensuel équilibré Front Street		
Catégorie croissance Front Street		
Catégorie occasions spéciales Front Street		
Catégorie occasions mondiales Front Street		
Catégorie croissance et revenu Front Street		
Catégorie tactique d'actions Front Street		
Catégorie marché monétaire Front Street		
Catégorie tactique d'obligations Front Street		
Catégorie revenu équilibré Mondial Front Street		
Fonds tactique d'obligations Front Street		
First Asset Can-Energy Covered Call ETF	29 juin 2016	Ontario
First Asset Can-Materials Covered Call ETF		
First Asset Tech Giants Covered Call ETF		
First Asset Energy Giants Covered Call ETF		
Fonds d'actions canadiennes	29 juin 2016	Ontario
Fond d'actions de petites sociétés canadiennes		
Fonds indiciel de forte capitalisation américaine		
Fonds d'actions de grandes sociétés américaines		
Fonds d'actions de petites sociétés américaines		
Fonds d'actions EAEO		
Fonds d'actions marchés émergents		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial de gestion de la volatilité Fonds canadien à revenu fixe Fond d'obligations à long terme Fonds d'obligations non fédérales garanties à long terme Fonds de marché monétaire Fonds d'obligations à rendement réel Fonds d'obligations à court terme Fonds d'investissement à court terme Fonds d'obligations américaines à haut rendement Fonds tout actions Fonds équilibré Fonds équilibré 60/40 Fonds équilibré de revenu mensuel Fonds prudent Fonds prudent de revenu mensuel Fonds de croissance Fonds de croissance 100 Fonds de croissance 80/20 Fonds de revenu 100 Fonds de revenu 20/80 Fond de revenu 40/60 Fonds modéré	30 juin 2016	Ontario
Fonds d'infrastructure mondiale Sprott Fonds d'exploitation forestière Fonds d'agriculture mondiale Sprott Catégorie d'actifs tangibles Sprott Fonds mondial d'actions immobilières et de FPI Sprott	30 juin 2016	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadien RBC Fonds du marché monétaire canadien RBC Fonds du marché monétaire Plus RBC Fonds du marché monétaire américain	30 juin 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RBC		
Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC		
Fonds canadien de revenu à court terme RBC		
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC		
Fonds d'obligations RBC		
RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes		
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC		
Fonds d'obligations étrangères RBC		
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC		
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC		
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC		
Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC		
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC (<i>auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé et à revenu mensuel RBC</i>)		
Fonds en devises des marchés émergents RBC		
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC		
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)		
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay		
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)		
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay		
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)		
Solution de versement géré RBC		
Solution de versement géré RBC – Évolué		
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus		
Fonds de revenu mensuel RBC		
Fonds de revenu mensuel américain RBC		
Fonds équilibré RBC		
Fonds équilibré mondial RBC		
Fonds équilibré Jantzi RBC		
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC		
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC		
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC		
Portefeuille prudence élevée sélect RBC		
Portefeuille prudence sélect RBC		
Portefeuille équilibré sélect RBC		
Portefeuille de croissance sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC		
Portefeuille prudence choix sélect RBC		
Portefeuille équilibré choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance choix sélect RBC		
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2020 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC		
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC		
Fonds canadien de dividendes RBC		
Fonds d'actions canadiennes RBC		
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC		
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds actions canadiennes Jantzi RBC		
Fonds indiciel canadien RBC		
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC		
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC		
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC		
Fonds nord-américain de valeur RBC		
Fonds nord-américain de croissance RBC		
Fonds américain de dividendes		
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC		
Fonds d'actions américaines RBC		
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC		
Fonds d'actions américaines QUBE RBC		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC		
Fonds de valeur d'actions américaines RBC		
Fonds indiciel américain RBC		
Fonds américain indiciel neutre en devises RBC		
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC (auparavant, Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC)		
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC (auparavant, Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>RBC)</i>		
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC		
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC		
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC		
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC		
Fonds international de croissance de dividendes RBC		
Fonds d'actions internationales RBC		
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC		
Fonds international indiciel neutre en devises RBC		
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC		
Fonds européen de dividendes RBC		
Fonds d'actions européennes RBC		
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC		
Fonds d'actions asiatiques RBC		
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC		
Fonds d'actions japonaises RBC		
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC		
Fonds d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC		
Fonds mondial de croissance de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
dividendes RBC		
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC		
Fonds d'actions mondiales RBC		
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC		
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC		
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds actions mondiales Jantzi RBC		
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC		
Fonds d'actions Monde tous les pays QUBE RBC		
Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC		
Fonds mondial d'énergie RBC		
Fonds mondial de métaux précieux RBC		
Fonds mondial de ressources RBC		
Fonds mondial de technologie RBC		
Portefeuille privé de revenu à court terme RBC		
Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC		
Portefeuille privé de revenu RBC		
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC		
Portefeuille privé d'actions canadiennes de croissance RBC		
Portefeuille privé de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC		
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisation neutre en devises RBC Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC Portefeuille privé d'actions EAEO RBC Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC Portefeuille privé d'actions mondiales RBC		
Fonds de revenu élevé Plus Galileo Fonds de croissance et de revenu Galileo	4 juillet 2016	Ontario
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes Phillips, Hager & North Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus Phillips, Hager & North Fonds fiduciaire de retraite d'actions outre-mer Phillips, Hager & North	5 juillet 2016	Ontario
Fonds marché monétaire Marquest Fonds de revenu à court terme Marquest Fonds d'obligations canadiennes Marquest Fonds canadien de revenu fixe Marquest Fonds à versement mensuel Marquest Fonds à versement mensuel Marquest Fonds équilibré mondial Marquest Fonds américain de croissance des dividendes Marquest	4 juillet 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest		
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest		
Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest		
Fonds de petites sociétés Marquest		
Fonds de ressources canadien Marquest		
Fonds de ressources canadien Marquest		
Fonds North Growth Canadian Equity Fonds North Growth U.S. Equity Advisor	30 juin 2016	Colombie-Britannique
Front Street Growth Fund	29 juin 2016	Ontario
Suncor Énergie Inc.	29 juin 2016	Alberta
Suncor Énergie Inc.	29 juin 2016	Alberta
Tamarack Valley Energy Ltd.	5 juillet 2016	Alberta
Vanguard FTSE Canada Index ETF	30 juin 2016	Ontario
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Canadian High Dividend Yield Index ETF		
Vanguard FTSE Canadian Capped REIT Index ETF		
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Global All Cap ex Canada Index ETF (<i>auparavant, Vanguard FTSE All-World ex Canada Index ETF</i>)		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S. Index ETF (<i>auparavant, Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF</i>)		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S. Index ETF (CAD-hedged) (<i>auparavant, Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged)</i>)		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF (<i>auparavant, Vanguard FTSE Developed Europe Index ETF</i>)		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All Cap Index ETF (<i>auparavant, Vanguard FTSE Developed Asia Pacific Index ETF</i>)		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All Cap Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Emerging Markets All Cap Index ETF (<i>auparavant, Vanguard FTSE Emerging Markets Index ETF</i>)		
Vanguard U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard Global ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF (CAD-hedged)		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas

de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de marchés frontaliers Templeton	5 juillet 2016	Ontario
Fonds américain de revenu mensuel Franklin		
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Catégorie de société américaine de revenu mensuel Franklin		
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Fonds marché monétaire ÉU CI	30 juin 2016	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu à options	4 juillet 2016	Ontario
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	4 juillet 2016	Ontario
Fonds Scotia du marché monétaire	4 juillet 2016	Ontario
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes		
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes		
Fonds Scotia d'obligations à court terme		
Fonds Scotia de revenu à taux variable		
Fonds Scotia hypothécaire de revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Scotia revenu avantage		
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes		
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation		
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains		
Fonds privé Scotia de dividendes américains		
Fonds privé Scotia d'actions américaines		
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers		
Fonds privé Scotia international d'actions de base		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 juin 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	29 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	30 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 juillet 2016	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	4 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	5 juillet 2016	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	5 juillet 2016	4 juillet 2016
La Banque Toronto-Dominion	30 juin 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	30 juin 2016	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 mars 2016 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à moyen terme garantis par Daimler AG pour un montant global de 750 millions de dollars, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2453540

Décision n°: 2016-FS-0076

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Banque Royale du Canada	2016-05-05	5 617 580 \$
Barkerville Gold Mines Ltd.	2016-04-26	15 528 450 \$
BlackRock Metals inc.	2016-04-26	8 166 667 \$
Bold Ventures Inc.	2016-04-22	512 627 \$
Bold Ventures Inc.	2016-05-05	186 500 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2016-05-02	2 296 395 \$
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2016-04-01	18 493 834 \$
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2016-05-02	6 153 491 \$
Ceridian Holding II LLC	2016-03-30	7 546 898 \$
dynaCERT Inc.	2016-01-28	1 478 610 \$
Eloro Resources Ltd.	2016-05-03 et 2016-05-10	271 200 \$
Exploration Khalkos inc.	2016-05-03	233 638 \$
Foundation Mortgage Investment Corporation	2016-04-27	662 000 \$
Gold Bullion Development Corp.	2016-03-08	491 630 \$
Grande West Transportation Group Inc.	2016-04-26	2 400 000 \$
Green Equity Investors Side VII, L.P.	2016-03-31	168 623 000 \$
Green Equity Investors Side VII, L.P.	2016-04-25	380 400 000 \$
Honda Canada Finance Inc.	2016-02-18	600 000 000 \$
ICM (VII) U.S. Core Plus Realty Trust	2016-04-29	15 541 550 \$
IDM Mining Ltd.	2016-04-27	10 848 898 \$
Immobilier HayesCor inc.	2016-04-02	80 000 \$
Immobilier HayesCor inc.	2016-04-02	100 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Les Ressources Komet inc.	2016-04-29	485 049 \$
Micron Technology, Inc.	2016-04-26	50 257 960 \$
Montana Gold Mining Company Inc.	2016-04-22	20 000 \$
Morgan Stanley	2016-04-21	59 326 365 \$
Nemaska Lithium inc.	2016-04-29	1 500 000 \$
New Providence Income Fund Ltd.	2016-03-31	14 024 100 \$
Numericable-SFR S.A.	2016-04-11	133 003 900 \$
Renforth Resources Inc.	2015-11-27	153 500 \$
Ressources Explor Inc.	2016-05-04	800 000 \$
Ressources KWG inc.	2016-04-29 et 2016-05-04	1 146 500 \$
Secure Capital MIC Inc.	2016-04-29, 2016-05-01 et 2016-05-04	362 030 \$
TA XII-A, L.P.	2015-06-24	9 920 000 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-04-13 au 2016-04-15 et 2016-04-19	9 924 950 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-04-25, 2016-04-27 au 2016-04-29 et 2016-05-03	13 281 491 \$
UBS AG, Zurich	2016-04-29	108 641 \$
UMC Mutual Fund Trust	2016-05-02	1 614 540 \$
Zone Metals Inc.	2016-01-20	19 550 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

NYX Gaming Group Limited

Vu la demande présentée par NYX Gaming Group Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 juin 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française de la déclaration d'acquisition d'entreprise portant sur l'acquisition d'OB Topco Limited (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 23 juin 2016 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0070

Stone Milliner Macro Fund Inc.

Vu la demande présentée par Stone Milliner Asset Management AG (le « déposant ») agissant pour le compte de Stone Milliner Macro Fund Inc. (le « fonds visé ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 février 2016;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1, r. 50) (le « Règlement »);

Vu les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (RLRQ, c. V-1.1, r. 3);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2);

Vu la demande visant à dispenser le fonds visé de l'application de l'obligation prévue au paragraphe 4° de l'article 267 du Règlement, relativement au paiement des droits sur la valeur globale des titres placés par le fonds visé auprès du participant du Québec (comme défini au point 7) dans le cadre de l'opération (comme défini au point 9) (la « dispense souhaitée »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

Le déposant et les Fonds Stone Milliner

1. Le siège du déposant est situé au Turmstrasse 30 6312 Steinhausen Zug, Suisse.
2. Le déposant est licencié et réglementé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers en Suisse en tant que gestionnaire d'actifs de placement collectif et représentant d'organismes de placement collectif étrangers.
3. Le déposant est le gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds Stone Milliner (comme défini au point 5) et il se prévaut de la dispense de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement prévue au *Règlement 32-102 sur les dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents* (RLRQ, c. V-1.1, r. 10.1).
4. Le fonds visé est un organisme de placement collectif situé aux îles Cayman dont les titres sont offerts au Canada en vertu des dispenses de prospectus prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (RLRQ, c. V-1.1, r. 21) (le « Règlement 45-106 »).
5. Stone Milliner Macro Fund L.P. (le « fonds maître ») est un organisme de placement collectif situé aux îles Cayman. Avant la réorganisation (comme défini au point 8), les titres du fonds maître étaient offerts au Canada en vertu des dispenses de prospectus prévues au Règlement 45-106 (collectivement, avec le fonds visé, les « Fonds Stone Milliner »).
6. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le fonds visé utilise une structure dite fonds « maître-nourricier ». Le fonds visé est un fonds nourricier qui investit l'essentiel de son actif directement dans le fonds maître, de manière à ce que les investisseurs soient exposés aux actifs du fonds maître par l'entremise du fonds visé.

L'opération

7. Avant la réorganisation (comme défini au point 8) ayant eu lieu le 1^{er} juin 2015, le déposant permettait à certains investisseurs, incluant un investisseur résident du Québec (le « participant du Québec »), d'investir directement dans le fonds maître (collectivement avec le participant du Québec, les « participants »).
8. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, le déposant avait décidé suite à la création d'un fonds nourricier américain en 2013 de (i) mettre fin aux investissements directs dans le fonds maître, à l'exception des investissements provenant de fonds nourriciers, et (ii) demander à ce que tous les participants soient exposés aux actifs du fonds maître par l'entremise de la structure fonds maître-nourricier (la « réorganisation »).
9. Dans le cadre de la réorganisation, il était prévu que les titres du fonds maître détenus par le participant du Québec soient transférés au fonds visé en contrepartie du placement de titres du fonds visé auprès du participant du Québec d'une valeur totale égale à la valeur des titres du fonds maître (l'« opération »).

Motifs en soutien à la dispense souhaitée

10. Les droits prévus au paragraphe 4° de l'article 267 du Règlement pour les titres placés par le fonds visé auprès du participant du Québec avant l'opération ont été dûment versés à l'Autorité.
11. La valeur des titres placés par le fonds visé, dans le cadre de l'opération, correspond à la valeur des titres du fonds maître qui étaient détenus par le participant du Québec avant l'opération.
12. Quant à son exposition aux actifs du fonds maître, le participant du Québec était dans la même situation au terme de l'opération que celle dans laquelle il se trouvait avant celle-ci.
13. Conséquemment, l'application de l'obligation prévue au paragraphe 4° de l'article 267 du Règlement au placement de titres du fonds visé auprès du participant du Québec effectué dans le cadre de l'opération entraînerait de façon indirecte un dédoublement des droits payables à l'Autorité.
14. Ni le déposant, ni le fonds visé, ni le fonds maître ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières du Québec.

Vu la recommandation du directeur principal des fonds d'investissement, selon laquelle l'octroi de la dispense souhaitée n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 4 juillet 2016.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2016-SMV-0018

WPT Industrial Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par WPT Industrial Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 30 juin 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 5 juillet 2016 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2016 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;

3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
 4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 13 avril 2016;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 30 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0072

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».